

Annexe C :
Attestation relative aux milieux humides

DÉCLARATION

CONCERNANT LES MILIEUX HUMIDES RELATIVEMENT AU DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Ailleurs au Québec que dans les basses terres du Saint-Laurent et la plaine du lac Saint-Jean

Titre du projet : Poste électrique lac Bloom

Localisation du milieu humide (lot, cadastre, municipalité) : Municipalité de village de Fermont, MRC de Caniapiscau.

Je, soussigné Deshayé, Jean, en ma qualité de biologiste, atteste :

- que le milieu humide (pessière à épinette noire et mousses) du poste électrique et du chemin d'accès a une superficie totale inférieure à 1,0 ha soit 9420 m² ou 0,942 ha, et
- que ce milieu humide n'a aucun lien hydrologique de surface avec un cours d'eau ou un lac (voir carte 1 du 2011.06.29), et
- qu'il ne s'agit pas d'une tourbière ombrotrophe (bog) ou minérotrophe (fen), et
- qu'il y a absence d'espèces floristiques ou fauniques menacées ou vulnérables désignées (voir annexe Description des habitats). Une espèce menacée ou vulnérable désignée est une espèce protégée en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01) et identifiée dans le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (E-12.01, r.0.4) ou dans le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (E-12.01, r.0.2.3).

Signature : _____

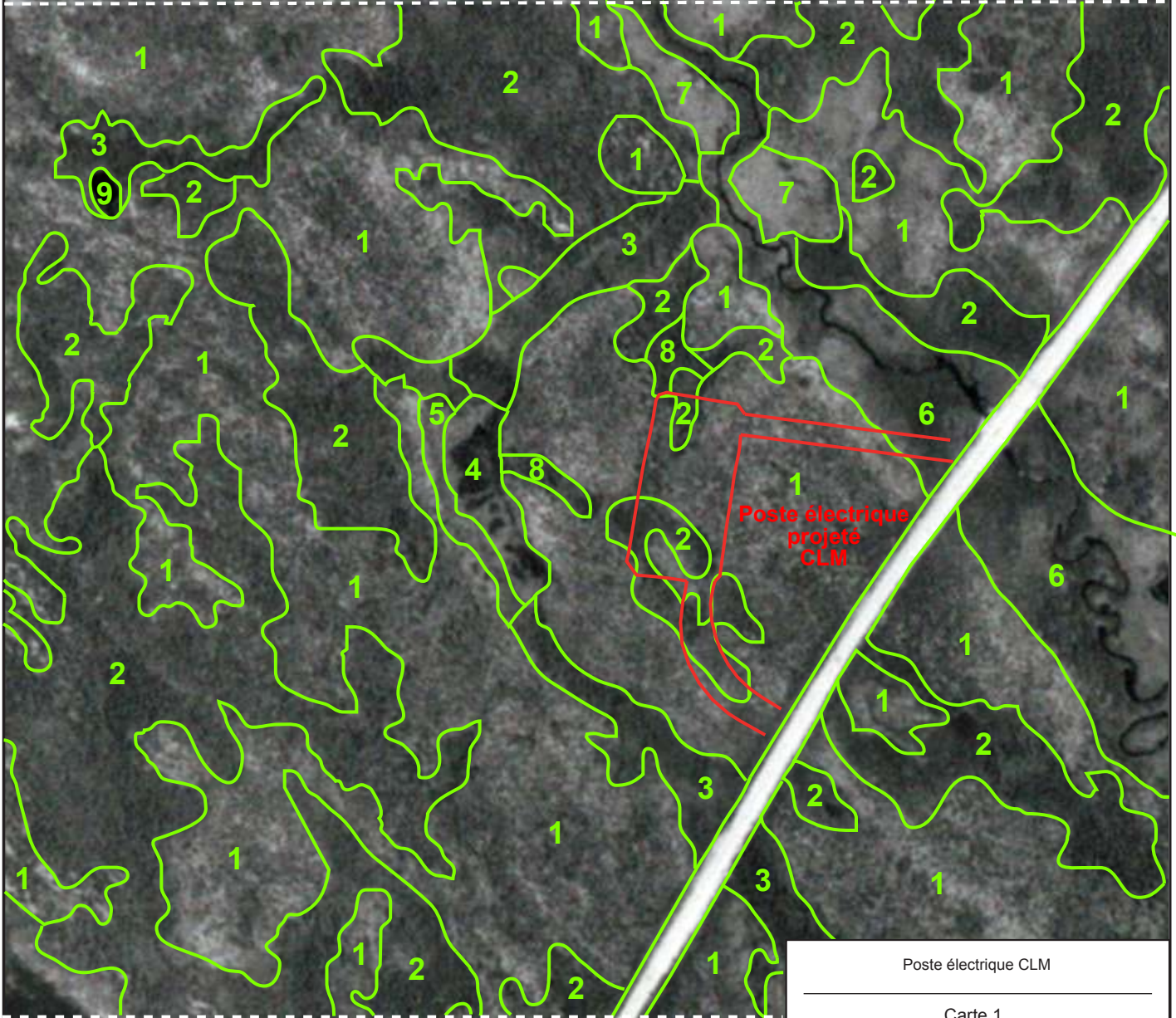
Date : 2011-06-30

Cette déclaration doit être accompagnée d'un rapport sommaire qui localise le milieu humide visé et précise sur quelle(s) source(s) de données elle s'appuie pour chacun des éléments précités (par exemple : inventaire, visite du site, banque de données, cartographie, consultation). Le MDDEP se réserve le droit de valider l'information transmise.

- Limite des unités de la végétation
- 1 Pessière à lichens
- 2 Pessière à mousses
- 3 Marécage
- 4 Fen à mares
- 5 Fen boisé
- 6 Fen et marécage
- 7 Fen riverain
- 8 Tourbière boisée
- 9 Plan d'eau



Limite de la photointerprétation



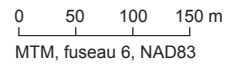
Limite de la photointerprétation

Lac
Mogridge



Poste électrique CLM

Carte 1
Végétation



Sources :
Photo aérienne : Q04804-32, MRN Québec, 10 juil. 2004
Fichier GENIVAR : B121825_C1_releve_vege_110629.fh10

Juin 2011
B121825



